

## DELIBERATION (2022-42) DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET** : Autorisation de signature l'avenant n° 1 à la convention de télétransmission électronique des actes

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 28 octobre 2022

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : MM. Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON).

**Absent excusé** : M. Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie BILLY

Monsieur le Maire expose :

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;
- Vu la délibération n° 99 du 20 septembre 2013 autorisant la signature d'une convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie dématérialisée à la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

Considérant que la Commune souhaite signer un avenant à cette convention afin de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité et budgétaire au représentant de l'Etat.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe l'avenant à la convention d'adhésion aux services de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire ;

- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et la Société ADULLACT.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 novembre 2022.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire,

Le 8 novembre 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT